

Zeitschrift: Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie
Band: 73 (1983)
Heft: 3-4

Artikel: Un doublet jésuitique des Réflexions morales de Quesnel
Autor: Tans, J. A. G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-404669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un doublet jésuitique des *Réflexions morales* de Quesnel

L'histoire d'un livre peut fournir parfois un spectacle captivant, plein de vicissitudes intéressantes, en rapport avec des changements politiques et spirituels qui se reflètent dans sa réception. Il en est ainsi des *Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament* d'un des champions de l'anti-jansénisme, Jacques-Philippe Lallemant s.j. En choisissant ce titre l'auteur a sans aucun doute spéculé sur une confusion avec le *Nouveau Testament avec des Réflexions morales* de Pasquier Quesnel dont le succès de librairie inouï ne cessait de s'accroître depuis déjà plus de quarante ans¹, et qui avait été approuvé par plusieurs évêques, dont surtout le cardinal-archevêque de Paris, L. A. de Noailles, et J. B. Bossuet.

Inutile de dire que ce succès et cette approbation offusquaient les anti-jansénistes et qu'ils cherchaient à y mettre fin. Après avoir vainement essayé de faire condamner le livre à Rome en 1692/1693, ils revenaient à la charge en 1699. Leur but était double, puisqu'une telle condamnation saperait aussi l'autorité de Noailles, avec qui plusieurs parmi eux avaient maille à partir². Après 1705 ils trouvaient une oreille favorable à la Curie romaine où l'on fut irrité par les clauses gallicanes que l'Assemblée du Clergé, sous la présidence de Noailles, avait mises à la réception en France de la bulle *Vineam Domini*. A l'instigation du cardinal C. A. Fabroni, devenu très puissant, le pape lança en 1708 un bref condamatoire contre l'ouvrage de Quesnel, et le 8 septembre 1713 fut promulguée, enfin, la fameuse Constitution *Unigenitus*, foudroyante pour l'auteur dont le livre aurait «séduit» d'innombrables fidèles, et pour tous les évêques qui n'avaient su y trouver rien de grave à désapprouver.

Entretiens les anti-jansénistes avaient su inciter quelques évêques français – dont ceux d'Apt, de Luçon, de La Rochelle et d'Agen – à se prononcer contre le livre, et ils avaient créé un climat politique tel que, depuis 1705, l'éditeur n'osait plus faire de réédition (bien qu'il y

¹ Pour les données exactes sur ce livre et son histoire je me permets de renvoyer à mon article sur Pasquier Quesnel qui va paraître dans le Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, et à l'étude plus détaillée, Pasquier Quesnel (1634–1719). Autour de l'Unigenitus, que j'ai écrite avec L. Ceysens et qui sera publiée sous peu dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*.

² Voir là-dessus L. Ceysens, Autour de l'Unigenitus. Le cardinal de Noailles (1651–1728), à paraître dans *Lias*.

ait des indices qu'il a continué à mettre simplement en vente de nouveaux tirages de l'édition de 1705³).

Le centre de toutes ces activités hostiles se trouvait à Louis le Grand, le collège des jésuites à Paris, où Lallemand et Michel Le Tellier jouaient un grand rôle. Ce dernier donna à l'action une grande efficacité, surtout depuis qu'en 1709 il était devenu confesseur du roi. Le premier, rompu aux publications secrètes, anonymes et illégales – il avait déjà participé à la fameuse Fourberie de Douai en 1690 – ne négligeait aucun moyen pour parvenir à ses buts⁴. Mais ils ont dû aussi se rendre compte que la vente exceptionnelle du livre de Quesnel révélait chez les fidèles un désir ardent de se nourrir de la parole biblique. La suppression des *Réflexions morales* créerait donc, au marché du livre, un vide qu'il serait avantageux de remplir. Ce faisant, ils éviteraient du même coup le danger d'être considérés comme des adversaires de la piété biblique.

Dès 1708 – l'année du bref papal contre Quesnel – Lallemand s'attela à la tâche d'écrire cet ouvrage destiné à remplacer le livre qu'il s'évertuait à faire supprimer. Il publia les quatre volumes sur les Évangiles au moment où parut l'*Unigenitus*⁵, ayant eu soin de leur donner un titre analogue à celui qui avait été tant recherché par les lecteurs: *Reflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament. Traduit en François, et la Concorde des quatre Evangelistes. A l'usage de divers Dioceses*⁶.

³ Voir l'article de J. Tans et L. Ceysens cité dans la note 1. Ce n'est qu'en 1727 que l'éditeur J. Nicolai, d'Amsterdam, donna une nouvelle édition en 8 vol. in 12°, faite sur l'exemplaire où Quesnel avait continué jusqu'à sa mort à mettre des corrections et des augmentations. Elle fut, à son tour, rééditée plusieurs fois.

⁴ Voir H. Hillenaar, Fénelon et les jésuites, La Haye, Martinus Nijhoff, 1967, et, surtout, L. Ceysens, Autour de l'Unigenitus. Jacques-Philippe Lallemand, champion de l'antijansénisme, dans *Antonianum* (1981), p. 750–803.

⁵ Une notice manuscrite (Archives d'Utrecht, fonds Port-Royal 3221), «Anecdote touchant le Père Quesnel», de [Fouillou?], raconte que Quesnel reçut presque simultanément la Constitution et le premier volume du *Nouveau Testament* de Lallemand.

⁶ Paris, Le Conte et Montalant, 1713, 4 vol. in 12°, 45–656-2 p., 461-1 p., 654-3 p., 566-4 p. Le format et l'étendue ressemblaient, eux-aussi, à ceux de l'ouvrage de Quesnel. Il y a eu un tirage de la même édition qui porte un titre un peu différent: ... Traduit en François avec le texte latin à côté, [...] des divers Dioceses. (Voir l'article de L. Ceysens sur Jacques-Philippe Lallemand, p. 783 sqq.). Cette mention expresse dans le titre du texte latin devait contribuer à

Dans la préface il explique qu'il a voulu s'en tenir à un commentaire moral et littéral, en donnant davantage au sentiment qu'à l'esprit afin de mieux agir sur le cœur et d'être intelligible à toutes sortes de personnes. Et il prétend que dans les matières dogmatiques il s'est appliqué à n'avancer que la doctrine communément reçue dans l'Eglise sans prendre parti pour aucune opinion d'école. Sa conviction intérieure d'y avoir réussi ne doit pas avoir été très forte. Car il désire «que le Seigneur ayant égard à la droiture d'intention avec laquelle on a entrepris et composé cet ouvrage, daigne par l'onction de sa grâce suppléer à ce qui peut y manquer d'ailleurs». Et il s'entoure ensuite de toute une série de précautions pour prévenir des jugements erronés sur un texte où il faut dire beaucoup en peu de mots, où il faut distribuer les vérités de la religion sur les endroits qui se prêtent le mieux à les expliquer, et où on ne peut quelquefois que les montrer à demi. Toujours est-il que Fénelon a longtemps hésité à y donner son approbation, que Lallemand lui demandait instamment pour pouvoir la mettre en tête du livre avec celles de vingt-trois autres évêques⁷.

Apparemment tous ces témoignages épiscopaux devaient contre-balancer ceux qui avaient été donnés au livre de Quesnel. Mais on a attiré à juste titre l'attention sur l'absence de la seule approbation indispensable, celle de l'archevêque de Paris⁸. Néanmoins, l'auteur a eu la hardiesse, dans sa préface, d'avancer son nom en disant que la traduction française employée «fut approuvée en 1696 par S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles et [...] se débite encore sous son auto-

prévenir le reproche, fait souvent par les jésuites aux jansénistes, de contrevenir aux décrets de Trente sur la lecture de la Bible en langue vulgaire.

La version française était celle du Père Dominique Bouhours. Les notes étaient d'un autre confrère de Lallemand, Michel Languedoc.

⁷ Voir l'article cité de Ceysens sur Lallemand, p. 777-779. Une telle approbation n'avait pas été demandée aux évêques trop ouvertement anti-quesnelistes. Par contre, conformément à l'usage des jésuites, Lallemand a sollicité des évêques nouvellement nommés: Martin de Ratabon et Jean-Ernest von Löwenstein-Wertheim qui occupaient depuis quelques jours les sièges de Viviers et de Tournay et dont les approbations furent signées à Paris. Celle du cardinal de Rohan a été donnée à Versailles; il y avoue d'ailleurs ne pas avoir eu le temps de lire le livre avec l'attention requise. Plus effarante encore est celle de François-Elie de Voyer de Paulnay d'Argenson, évêque de Dol, qui paraît ne pas l'avoir lu du tout.

⁸ L. Ceysens, l'article cité sur Lallemand, p. 783. On y voit que l'auteur avait voulu d'abord publier le livre à Cambrai, à Valenciennes ou à Marseille, mais qu'il avait finalement opté pour Paris, croyant n'avoir plus rien à craindre de Noailles après l'Unigenitus (p. 777 sq.).

rité». C'était se couvrir astucieusement, puisque, d'une part, il ne dit mot de la répugnance qu'avait eue Noailles à donner cette approbation⁹, et que, d'autre part, l'année 1696 fut aussi celle où le livre de Quesnel, condamné maintenant si sévèrement par le pape, fut publié pour la première fois avec l'ordonnance où Noailles recommandait à son clergé de le lire.

En 1716 Lallemand publia trois nouveaux volumes – sur les *Actes* et les *Epîtres aux Romains* et *aux Corinthiens* –, mais les cinq volumes qui devaient compléter l'ouvrage ne sortirent des presses qu'en 1724/1725. De Backer et Sommervogel mettent ce retard sur le compte de «contretiens de la librairie et du commerce»¹⁰. Il me semble qu'il faut chercher la cause majeure dans les difficultés surgies chez les jésuites eux-mêmes. Les anti-jansénistes, qui s'étaient attendus à une victoire totale et définitive, une fois que la bulle serait promulguée, étaient déçus par l'opposition au sein de la hiérarchie. Et le changement de la situation politique après la mort de Louis XIV leur avait fait rabaisser le ton et avait fait perdre à Lallemand son rôle prédominant au Collège Louis le Grand au profit de confrères qui lui étaient peu favorables. Dans une lettre du Père Général, du 4 juin 1719, il supplia même celui-ci d'empêcher qu'on ne prenne des mesures qui le mettraient hors d'état d'achever son livre des *Réflexions*, «utile et [...] nécessaire à la Religion»¹¹.

Quoi qu'il en soit, le livre parasite a causé à Lallemand plus de peine que de satisfaction. Malgré les grandes espérances, il n'eut qu'un simulacre de succès: les ressources de la Boîte à Perrette ont

⁹ Le cardinal, après avoir refusé longtemps d'approuver la version de Bouhours, avait fini par céder à condition qu'on mît une centaine de cartons et qu'on ôtât le nom de l'auteur de la page de titre et de l'extrait du privilège. Cette dernière condition s'explique par le fait qu'il lui répugnait de voir figurer sur une édition biblique le nom d'un homme mal réputé. Voir d'article de Ceysens cité dans la note 2; G. Dupont-Ferrier, *La vie quotidienne d'un collègue parisien pendant plus de trois cent cinquante ans: Du collège de Clermont au Lycée Louis le Grand*, Paris, 1921–1925, vol. 1, p. 135; et *Un janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel [...]*, publ. par M^{me} Albert Le Roy, Paris, 1900, vol. 1, p. 176/177, 178, 183, 420.

¹⁰ Aug. de Backer et C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie Jésus [...]*, Bruxelles-Paris, 1890–1900, vol. IV, col. 1392–1395. Ils se réfèrent aux *Mémoires de Trévoux*, 1725, p. 954.

¹¹ Voir H. Hillenaar, o. c., p. 275–278, 372–375, et L. Ceysens, l'article cité sur Lallemand, p. 797–800. Pour la situation générale, voir J. Carreyre, *Le jansénisme durant la Régence*, Louvain, R. d'H. E., 1929–1933, 3 vol. (Bibl. de la R. d'H. E., fasc. 2–4).

permis aux jansénistes d'en acheter un si grand nombre d'exemplaires qu'ils l'ont presque retiré du circuit de vente¹². C'est ce qui explique que l'éditeur a donné une deuxième édition des quatre premiers volumes en 1714, mais pour le reste il n'y a pas eu de réimpression durant tout le dix-huitième siècle. Ce n'est qu'en 1792 que le silence dans lequel il était tombé fut rompu, lorsque François-Xavier de Feller le remania et en procura une nouvelle édition à Liège. Il y a travaillé dans une des périodes les plus catastrophiques de l'histoire de son ordre, aboli en 1772. Elle fut achevée au moment où les anciens jésuites faisaient des efforts de se reconstituer, avec la protection discrète des papes, et elle devait sans doute constituer une des preuves de l'utilité de l'ordre pour la religion. Aussi fut-elle dédiée au cardinal – archevêque de Malines, Jean-Henri de Franckenberg¹³. Mais l'instabilité de la situation politique et religieuse – lutte entre l'Autriche et la France; hésitation des catholiques flamands entre l'Autriche, réformée par Joseph II, et la France, entraînée par la Révolution; contrôle de l'Etat sur les couvents – empêchait qu'elle fût mise en vente. Cette possibilité ne s'offrit qu'en 1808, sous le pontificat de Pie VII qui allait rétablir l'ordre des jésuites dans ses droits et privilèges en 1814¹⁴. Sous la forme que Feller lui avait donnée l'ouvrage eut encore une réédition en 1838¹⁵.

Il suffit de mettre en parallèle une réflexion de Quesnel avec le passage correspondant de Lallemant pour comprendre que le livre original a eu un nombre de lecteurs infiniment plus grand que le livre contrefait. Voici les deux commentaires sur les versets 22 et 23 du cha-

¹² F. X. de Feller, *Journal historique et littéraire*, cité dans *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. III, col. 626, et vol. IV, col. 1393.

¹³ Elève des jésuites. Homme pieux, attaché aux pratiques traditionnelles. Il hésita pourtant longtemps à s'opposer à l'ingérence du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques. Pendant la lutte entre la France et l'Autriche il dut s'exiler deux fois de son diocèse, après la bataille de Fleurus, en 1794, et en octobre 1797 pour son opposition au serment d'obéissance aux lois de la République qu'on imposait au clergé. Après la signature du Concordat en 1801 il donna immédiatement sa démission. Voir *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, vol. XVII, col. 663–666.

¹⁴ L'édition est datée de Liège, J. F. Bassompierre, 1792, 12 vol. in 12°. Au même moment on en donna une traduction allemande (Augsburg, 1781–1786) et une version italienne, faite par un ancien jésuite (Rome, 1790–1800). En Italie Aug. Oldoini, s.j., en avait déjà traduit un extrait, à Palerme, 1725. Voir la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, vol. IV, p. 1395.

¹⁵ Lille, L. Lefort, 1838, 5 vol. in 8°.

pitre IX de saint Jean relatant comment, après la guérison d'un aveugle par le Seigneur, les parents du guéri évitent de reconnaître Jésus pour le Christ en avouant ce miracle, de peur d'être chassés de la synagogue:

Quesnel

«L'excommunication même injuste, selon le sentiment d'un grand Pape, est toujours à craindre, tant parce que Dieu la permet peut-être en punition de l'orgueil ou de quelque autre péché caché, que parce que l'on court risque de s'élever avec orgueil contre l'autorité des pasteurs, et d'en concevoir de l'aigreur et du ressentiment. *La crainte que nous en avons ne nous doit cependant jamais empêcher de faire notre devoir*, car c'est pécher que de ne le pas faire; et le moindre péché est plus à craindre que l'excommunication la plus humiliante qu'on n'a point méritée. Le coup de foudre ne nuit à celui qui en est frappé, que quand il s'en est rendu digne, et il retombe sur ceux qui l'en frappent, quand ils le font injustement. *On ne sort jamais de l'Eglise, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Eglise même par la charité*¹⁶. Le S. Esprit, à qui il appartient principalement de lier et de délier, ne se rend jamais le ministre de la passion, ou de l'aveuglement des hommes.»

Lallemant

«La crainte d'être chassé de la synagogue incrédule et prête à être réprochée, ne devoit pas empêcher de confesser Jésus-Christ: mais la crainte d'être retranché de l'Eglise, établie sur la pierre ferme et contre laquelle les puissances de l'Enfer ne sçauroient jamais prévaloir, devoit bien suffire pour arrêter l'amour de la nouveauté. La Synagogue rejetta Jésus-Christ, la vérité même: mais Jésus-Christ ayant promis de demeurer avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, elle ne sçauroit rejeter pour leur doctrine que les partisans de l'erreur.»

Dans l'éloquence de Quesnel on sent percer davantage des motifs authentiquement bibliques: l'abandon à la puissance divine, la confiance chaleureuse et la consolation puisées dans une relation directe

¹⁶ Les mots en italique constituent la 91^e proposition de l'Unigenitus («que nous en avons» ayons été remplacé par «de l'excommunication injuste»); proposition que le pape et les cardinaux, visiblement blessés, qualifiaient de: «scandaleuse, séditeuse, pernicieuse, dangereuse, téméraire, suspecte et favorisant le schisme». (Voir Lias, VIII, 2 [1981], p.286.)

avec Dieu et son Esprit, en une grande solidarité avec tous les membres du corps mystique. Rien d'étonnant que plusieurs collègues parisiens de Lallemand jugeaient que son «livre volumineux contenait des réflexions froides et lâches qui n'approchaient point de ce qui avait fait estimer, la doctrine mise à part, celles de Quesnel»¹⁷. Par sa réaction aux deux livres le public a, en effet, confirmé ce jugement¹⁸.

Cependant le livre parasitaire a eu des échos auxquels son auteur doit avoir été loin de s'attendre. Dès la fin de 1713 Lallemand était devenu «membre, sinon l'âme d'une équipe spéciale, voulue par le général Tamburini, afin de promouvoir la cause de la bulle»¹⁹. C'est l'ironie de l'histoire qu'au même moment ceux qu'il voulait écraser ont su trouver dans son livre une arme puissante pour se défendre. Au début de 1714, lorsque les évêques de France allaient commencer leurs délibérations sur l'acceptation de la Constitution, Nicolas Petitpied, un des commensaux de Quesnel, publia sous l'anonymat les *Règles de l'équité naturelle et du bon sens pour l'examen de la Constitution du 8 septembre 1713. Et des Propositions qui y sont condamnées comme extraites du livre des Réflexions [sic] morales sur le Nouveau Testament* (s.l., 1714). Or ces règles sont prises mot pour mot dans la préface que Lallemand avait ajoutée à son propre livre pour se mettre à l'abri des critiques possibles. Ce sont vraiment des «principes d'équité», observe Petitpied. Malheureusement, ajoute-t-il, il paraît qu'ils sont comptés pour rien par les jésuites, quand il s'agit du livre de Quesnel qu'ils ont poursuivi avec «les procédés les plus injustes, les calomnies les plus noires, les sens les plus forcés, les interprétations les plus malignes, les chicanes les plus ridicules, les imputations les plus fausses, [et] les gloses les plus impertinentes» (p. VI). Il suffit pourtant de les y «appliquer de bonne foi», pour «le justifier parfaitement». Voici ces principes d'interprétation²⁰:

¹⁷ Voir H. Hillenaar, o. c., p. 284.

¹⁸ Néanmoins on vit paraître au milieu du dix-neuvième siècle L'Esprit du P. Lallemand, extrait de ses Réflexions morales sur le Nouveau Testament par l'abbé Muller, Tournay-Paris, Casterman-Lethielleux, 1864.

La traduction du Nouveau Testament, sans les Réflexions, eut plus de succès. Elle eut des rééditions ou des remaniements jusque dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

¹⁹ Voir l'article cité de Ceysens sur Lallemand, p. 787.

²⁰ J'ai ajouté entre parenthèses les pages (non numérotées) où on les trouve littéralement chez Lallemand. J'ai signalé aussi par des crochets les endroits où Petitpied a supprimé ou changé quelques mots (sans, pour autant rien changer à l'esprit du texte).

- «– Les livres de piété sont faits pour instruire les Fideles de ce qu'ils doivent savoir et pratiquer, et non pas pour les apprendre à disputer, ou pour leur faire adopter des sentimens contestés (p. XIV).
- Comme notre unique objet dans tout cet ouvrage a été [...] d'édifier les fideles, nous ne présumons point que l'on cherche à nous faire des [de mauvaises] chicanes (p. XIV).
 - Si [...] on nous attribuoit des sentimens que nous n'avons pas, sur ce préjugé, que nous n'aurions pas à tout propos énoncé le dogme contraire, il suffira, pour nous justifier envers le Public, que nous ayions en beaucoup d'occasions établi dans les termes les plus précis la vérité catholique sur laquelle on prétendrait nous rendre suspects. Ceci regarde plus particulièrement les dogmes de la grace (p. XIV/XV).
 - Après avoir établi certaines [ces] vérités en beaucoup d'endroits de cet Ouvrage, on s'est cru en droit de les supposer dans d'autres [...]. C'est ainsi qu'en usent tous les Ecrivains qui traitent des matières de piété (p. XV/XVI).
 - Les divers endroits d'un livre étant ainsi rapprochés s'expliquent mutuellement, et decouvrent le vrai sentiment d'un Auteur sur chaque matière (p. XVIII).
 - Telle proposition qui est fausse, si on la prend à la lettre et dans la rigueur métaphysique, se trouve vraie quand elle est prise moralement, ainsi qu'on a coutume de la prendre, lorsqu'on ne cherche point à chicaner. Un lecteur équitable entend alors ce que l'Auteur veut dire, et ne s'attache point scrupuleusement à ce qu'il dit (p. XVIII–XIX).
 - Il est une sorte de literalité, si l'on ose parler ainsi, qu'il seroit injuste d'exiger toujours irrémisiblement d'un Auteur, hors des ouvrages dogmatiques, si ce n'est dans les points sur lesquels il seroit légitimement suspect d'erreur (p. XXI).
 - Il y a eu dans tous les temps de l'Eglise des erreurs et des hommes attachés à l'erreur; et le Sauveur qui le prévoit, s'est appliqué à nous donner des marques pour les connoître, et des règles de conduite à cet égard. Ce seroit donc une espèce de prévarication en expliquant l'Evangile, de ne pas développer aux Fideles les leçons que Jesus-Christ leur a laissées sur ce point. Mais dans ces occasions, on doit s'attendre d'un Commentateur que s'en tenant à des Réflexions générales, il n'y désigne qui que ce soit en particulier, et qu'il ne donne lieu à aucune odieuse application (p. VIII–IX).»

Ces principes, on les trouve sous une forme plus ou moins explicite dans nombre de lettres de Quesnel, dont celle qu'il avait adressée au pape au moment où les théologiens romains commençaient leur examen de son livre. N'ayant nullement été écouté à Rome, il doit avoir eu une satisfaction quelque peu maligne à les voir affichés maintenant en France sous la forme que leur avait donnée un de ses adversaires les plus acharnés.

Bien des années plus tard, dans la période la plus troublée de la lutte déclenchée, Lallemand aurait le déplaisir de voir que les jansénistes exploitaient de nouveau pour leur défense l'apologie qu'il avait

conçue pour son livre: *La cause de Dieu, reconnue par les miracles chez les appellans, suivant les principes établis par le P. Lallemand Jésuite, dans ses Réflexions morales avec des notes sur le Nouveau Testament* (s.l., 1737).

Son livre eut le sort qu'il méritait. Ambigu dès sa conception, il fut entraîné incessamment dans le tourbillon qu'il avait contribué à provoquer.

Groningen

J. A. G. Tans